

Miraculous Azoxystrobine Technique

FABRICATION

FONGICIDE

Solide

POUR LA FABRICATION ET LA PRÉPARATION

PRINCIPE ACTIF : Azoxystrobine..... 99 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

ATTENTION



POISON

N° D'HOMOLOGATION : **34991**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1-250 **kg**

Fabricant:

Inner Mongolia Miraculous Crop Science Co., Ltd.

Add: Bayin Aobao Industrial Park, Alxa Economic Development Zone,

Alxa League, Inner Mongolia, 750336 P. R. China

Tel: +86-483-2222008 Fax: +86-483-2222007

Représentant canadien:

Hanson Industry Company

400 Sangeet Place, Richmond Ontario K0A 2Z0 Canada

Phone: +1-519-702-2185

Email: hanshuyou@gmail.com

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun symptôme spécifique d'intoxication n'est connu pour ce produit. En cas d'ingestion, des nausées, des vomissements, de la diarrhée ou des douleurs abdominales peuvent se manifester. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler ou de respirer les poussières.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les terres humides ainsi que les habitats estuariens et marins) pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre étendue d'eau.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine pendant l'entreposage. Garder dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des semences, des aliments de consommation animale, des engrais et des autres pesticides. Entreposer à l'écart du feu et des flammes nues ou des autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un fongicide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.